

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2017



L'association Sport'été est agréée par le **Ministère de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (JEP 49.06.014)** et conçoit des séjours de vacances pour les mineurs (de 8 à 17 ans) ou des stages pour les adultes (ou de mineurs placés sous la responsabilité d'adultes). Nos séjours et stages sont déclarés auprès des services départementaux de la DDCSPP, ce qui implique le **respect des normes en vigueur** tant au point de vue **pédagogique, sanitaire** que de la **sécurité**. L'inscription à l'un des séjours/stages figurant dans les catalogues et sur le site internet officiel, implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

1

Modalités de réservation et de règlement

Inscription

L'inscription pour un séjour/stage est soumise à l'adhésion à l'association pour l'année civile 2017. Son montant de 18 € n'est pas inclus dans le prix du séjour/stage et elle est due préalablement à toute demande de services proposés par l'association.

Il est possible de réserver :

- **Par courrier** : en renvoyant la fiche d'inscription dûment complétée au siège de l'association (disponible sur le site internet www.sportete.com ou sur simple demande auprès de nos conseillers)
- **Par internet sur le site www.sportete.com** : en ajoutant le séjour/stage souhaité dans le panier et en suivant les étapes de réservations.

► **Acompte** : L'inscription n'est valable que si elle est accompagnée d'un **acompte** d'un montant égal à **33% du coût total de la réservation** comprenant le séjour/stage, les services associés, le transport et l'adhésion.

► **Solde** : Le solde dû doit être intégralement réglé au plus tard **30 jours avant le début du séjour/stage**. Le règlement du solde confirme votre réservation, sans celui-ci, votre réservation sera annulée sans courrier/mail de rappel. Une réservation à moins de 30 jours avant le départ n'est valable que si elle est accompagnée du règlement complet du séjour/stage.

► **Pré-réservation** : Il est possible d'effectuer une **pré-réservation de 7 jours** sur internet ou par téléphone auprès de nos conseillers. Elle devra être impérativement confirmée sous 7 jours par la réception par nos services de l'acompte (ou de la totalité). Passé ce délai, l'option est automatiquement retirée sans préavis.

► **Dossier de confirmation de réservation** : Dès validation par nos services, une confirmation de réservation vous est envoyée par email (Option de 5 € pour recevoir le dossier par courrier). Votre confirmation comprends un récapitulatif des séjours/stages et services choisis, de votre facture ainsi que les éléments de dossier à retourner (fiche sanitaire...)

Règlements bancaires

Nous acceptons les règlements suivants : **chèque bancaire, chèque vacance ANCV, coupon-sport ANCV, virement bancaire, carte bancaire et mandat cash**. Possibilité de **régler en 4 fois sans frais par carte bancaire**. Dans tous les cas, le solde doit être intégralement réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour/stage.

Prise en charge par d'autres organismes

Dès l'inscription, il est demandé de nous transmettre les **justificatifs de prise en charge** (avec coordonnées de l'organisme et montant accordé). En fonction des modalités de prise en charge, la facture est réglée en totalité (ou partiellement) par l'adhérent auquel nous remboursons les aides dès réception du règlement de l'organisme. En cas de non-participation ou en cas de retour prématuré, l'organisme signataire s'engage à régler le montant du séjour/stage.

Tarifs & prestations

La tarification correspond aux prestations décrites dans notre catalogue et sur notre site internet, www.sportete.com de la saison en cours (sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission). En cas d'évènements majeurs, Sport'été se réserve le droit de modifier certaines prestations dans l'intérêt de l'adhérent.

- Nos tarifs comprennent : L'hébergement en pension-complète*, les activités*, l'encadrement pédagogique, le matériel, les visites* et excursions* décrites dans les programmes. Aucun remboursement ne sera fait pour prestation non consommée. * *Ne concerne pas les stages de la section « Sport'été Academy »*
- Nos tarifs ne comprennent pas : les transports liés au(x) séjour(s), les autres services demandés (retour vêtements oubliés, hôtel, frais médicaux, frais de dossier papier...), l'assurance annulation de séjour/stage.
- Frais complémentaires :
 - ▶ **Frais d'envoi dossier d'inscription par voie postale : 5 €**
 - ▶ **Frais de modification de dossier : 9 €**
 - ▶ **Frais de weekend de liaison lorsque deux séjours sont consécutifs (samedi-dimanche) : 49 €**
 - ▶ **Journée supplémentaire : 49 €**

Réductions & offres promotionnelles

Elles sont uniquement accordées dans les dates limites fixées en annexe des offres. Aucune dérogation ne pourra être accordée pour des demandes hors dates fixées ou modalités spécifiques. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre-elles (sauf exceptions indiqués en annexes des offres) et la plus intéressante à l'adhérent est alors proposée. Elles sont proposées dans la limite des places et prestations proposées (places limitées).

- ▶ Réductions ancien adhérent : 18 €
- ▶ Réductions à partir du 2^{ème} séjour : 5 %
- ▶ Réductions famille, à partir du 2^{ème} enfant : 3 %

Le parrainage

Seul un adhérent de la saison en cours, ancien adhérent depuis 2013, ancien salarié saisonnier (personne ou association) peut parrainer une autre personne **qui n'a jamais été adhérente**, appelée « **fil-leul** ». Le fil-leul parrainé obtient le droit d'une **réduction de 10€** sur son **séjour/stage 2017** et le **parrain reçoit 30 €** sur un séjour/stage de l'année en cours. En cas **d'impossibilité de réservation d'un séjour/stage 2017 par le parrain, alors ce dernier reçoit 20 € en chèque cadeau par fil-leul parrainé. Un parrain peut devenir adhérent et son montant est déduit sous forme de réduction.**

Le nom du parrain doit être impérativement communiqué au **moment de l'inscription** sous peine de non éligibilité à l'offre. **L'envoi des bons d'achats se fait courant septembre** après le déroulement des séjours et des stages. En cas d'annulation de séjour d'un fil-leul, le montant accordé au parrain sera déduit. Un maximum de 10 parrainages est autorisé.

- ▶ **Attention : les offres de parrainages ne fonctionnent pas pour les stages Academy**

Assurance de Responsabilité Civile

Sport'été a souscrit à une assurance de responsabilité civile auprès de la compagnie ALLIANZ et qui couvre l'ensemble des activités. Nous conseillons fortement aux responsables légaux des enfants de souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels dont ils peuvent être exposés durant les activités auxquelles ils participent. La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeurs ou espèces.

Assurance annulation Mondial Assistance

Sport'été vous propose **une assurance annulation facultative**, avec deux options de couverture, en collaboration avec **Mondial Assistance**. En cas de déclaration auprès de Mondial Assistance, le solde intégral devra être versé à Sport Été.

En cas d'évènement empêchant le séjour/stage, vous devez informer Sport'été par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 48H00 jours ouvrés suivant l'évènement (le cachet de la poste faisant foi) et transmettre le(s) justificatif(s) correspondant(s).

► Option 1 : annulation - 16 € /par séjour ou stage

Cette option comprend le remboursement des frais d'annulation avant le début du séjour/stage et en cas de : maladie, accident ou décès d'un membre de votre famille ou d'une personne vous accompagnant, dommages graves à votre habitation, convocation devant un tribunal, licenciement économique, obtention d'un emploi, mutation professionnelle, contre-indication ou suite de vaccination. Franchise : 30 € par personne.

► Option 2 : annulation, interruption du séjour, dommage bagages et assistance - 27 € par séjour ou stage

Cette option comprend le remboursement des frais d'annulation avant et pendant le séjour/stage et en cas de : maladie, accident ou décès d'un membre de votre famille ou d'une personne vous accompagnant, dommages graves à votre habitation, convocation devant un tribunal, licenciement économique, obtention d'un emploi, mutation professionnelle, contre-indication ou suite de vaccination. Dommage Bagages : Disparition ou détérioration des bagages personnels. Limite de garantie : 1200 € par personne et 600 € pour le vol des objets de valeur. Interruption du séjour : Remboursement des jours de séjour/stage non utilisés en cas de rapatriement médical ou de retour anticipé Assistance du voyageur : Cette option comprend l'assistance accident, maladie et imprévu : rapatriement médical (sans limitation), hospitalisation sur place : prise en charge d'un billet AR pour un membre de votre famille, remboursement des frais hôteliers (50 € par jour, maxi 7 jours), frais de recherche et de secours (1500 € par personne), envoi de médicaments sur place (frais d'envoi), assistance retour anticipé (sans limitation), assistance juridique : remboursement des honoraires d'avocat (3000 € par personne), assistance décès : rapatriement du corps, frais funéraires (2300 € par personne) Franchise : 30 € par personne.

Important : Avant de choisir votre assurance annulation et si vous réglez par carte bancaire, renseignez-vous auprès de votre banque sur les possibilités qu'offre votre carte bancaire (Gold, Premier..) comme garantie annulation. Ceci afin d'éviter les doublons coûteux ...

Modification ou annulation de la part de l'adhérent

- Modification : Toute modification après confirmation de votre réservation entraînera une facturation complémentaire de 9 €. Toutes les modifications doivent être confirmées par écrit à Sport'été (Mail ou

courrier).

Exceptions transports : En cas de modification d'un service transport après confirmation de la réservation, les frais de modifications sont de 50% du prix de l'option transport choisi.

Annulation : Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de Sport'été. L'association conservera tout ou une partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation (cachet de la Poste faisant foi) :

Si annulation :

Sport'été conserve :

► Plus de 30 jours avant le début du stage/séjour

- L'acompte
- L'adhésion
- 50% de l'option transport
- 100 % des options (ex : assurance annulation)

► Entre 5 et 30 jours avant le début du stage/séjour

- L'adhésion
- 50% du montant du séjour/stage
- 50% des transports – réservations hôtels/studios
- 100 % des options (ex : assurance annulation)

► Dans les 4 derniers jours avant le début du stage/séjour ou Absence au début du séjour/stage

- Conservation de l'ensemble de l'ensemble de la réservation

4

Tout séjour/stage commencé ne peut donner lieu à aucun remboursement, quel que soit la raison de l'arrêt.

Modification ou annulation du fait de Sport'été

Le maintien d'un séjour/stage est conditionné par le nombre de participants inscrits. Si le nombre de participants est insuffisant à l'organisation du séjour/stage, Sport'été se réserve le droit de l'annuler. **Dans cette éventualité, Sport'été informera le participant au plus tard 21 jours avant le début du séjour. A défaut d'accord amiable sur un séjour/stage de substitution, Sport'été procédera au remboursement des sommes perçues sans autre indemnité.** Pour des raisons de sécurité ou, en cas de circonstances exceptionnelles ou d'empêchements majeurs, Sport'été peut se voir dans l'obligation de modifier un lieu de séjour, un programme ou ses prestations. Dans cette situation, notre association proposera des prestations de remplacement de qualité équivalente sans supplément de prix.

Réclamations

Les réclamations éventuelles concernant les séjours/stages devront être adressées **par lettre recommandée au Président de Sport'été, dans un délai d'un mois après le séjour/stage.**

Transports

Pour les **séjours/stages de enfants de 8 à 17 ans**, Sport'été organise des voyages accompagnés **en train ou autocar** pour la majorité des départs (sous réserve d'un effectif minimum de 6 inscrits par voyage).

Sport'été communique les informations concernant le déroulement du transport (si option souscrite), les horaires, lieux de rendez-vous pour le départ et le retour **3 semaines avant la date de départ** (soit par courrier, soit par mail, soit sur votre compte Sport'été). Les horaires de trains peuvent subir des modifications de dernière minute indépendantes de notre volonté et nous ne pourrions être tenus responsables. A moins de 90 jours du départ, nous ne sommes plus en mesure de garantir un voyage accompagné avec la billetterie au prix catalogue. Par contre, nous vous invitons à réserver un billet personnel (auprès de la SNCF) et nous prendrons votre enfant en charge au départ du transport. La facturation ne concernera que le service « Accompagnement seul »

Soins médicaux

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou accident lors de votre séjour peuvent être avancés par Sport'été. Les parents ou tuteurs s'engagent en signant la fiche sanitaire, à rembourser les sommes avancées dans les meilleurs délais. Les feuilles de soins leur seront alors remises pour les remboursements habituels. **Les enfants de plus de 16 ans doivent être munis de leur carte vitale et de leur carte d'identité.**

Droit à l'image

Dans le cadre d'une participation à **séjour/stage Sport'été**, l'association peut être appelée pour des raisons d'animation (**Presse, Blogs, site internet, Facebook, Twitter, campagnes E-mailing, catalogues, affiches, reportages tv...**) et/ou de promotion, à **enregistrer et à diffuser des images d'évènements** auxquels l'adhérent aura participé. Sauf demande écrite (mail ou recommandé) avant le début du séjour, vous ou votre représentant légal ne pouvez-vous opposer à cette utilisation et aucune contrepartie financière ou en nature ne pourra être réclamée en échange. Les photos illustrant les séjours/stages dans le présent catalogue/site internet ne sont pas contractuelles.